

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE

L'an deux mille vingt-six, le douze mai à 18h30 à Charleval, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués	Étaient présents :	
En exercice : 48	Amfreville les Champs	M. Cordier,
	Bacqueville	M. Houy,
	Beauficel-en-Lyons	M. Pillet,
	Bosquentin	Mme Fouquet,
	Bourg Beaudouin	M. Halot,
Présents : 47	Charleval	Mmes Dalissier, Masson, MM. Calais, Durand,
Votants : 48	Douville/Andelle	M. Cramer,
	Fleury-la-Forêt	M. Godebout,
	Fleury sur Andelle	Mmes Bellanger, Collemare, M. Pernel,
	Flipou	M. Cousin,
	Houville-en-Vexin	M. Lebreton,
	Le Tronquay	M. Bournisien,
Date de convocation :	Les Hogues	Mme Bachelet,
Le : 6 mai 2026	Letteguives	Mme Collard,
	Lilly	Mme Lancien,
	Lisors	M. Herbin,
	Lorleau	Mme Canu,
	Lyons-la-Forêt	M. Baldari,
	Ménesqueville	M. Cahagne,
Délibération publiée	Perriers/Andelle	Mmes Bonay, Lebourg, MM. Defrance, Mazurier,
Le :	Perruel	M. Quéné,
	Pont Saint Pierre	Mme Lavigne-Courteux, M. Hébert,
	Radepont	M. Minier,
	Renneville	M. Vieillard G.,
	Romilly/Andelle	Mmes Le Breton-Palier, Rayer, Simon, MM. Chivot, Romet, Leménager, Vieux
	Rosay-sur-Lieure	Mme Chapelle,
	Touffreville	Mme Malhaire,
	Val d'Orger	Mme Loison, M. Cosaque,
	Vandrimare	Mme Pluvinet-Delatre, M. Bézirard,
	Vascoeuil	M. Moëns.

Pouvoir : M. Vieillard R. à M. Vieillard G.

Administration générale : Désignation des représentants appelés à siéger aux comités de pilotage des sites Natura 2000

Le territoire de la Communauté de communes Lyons Andelle est concerné par deux zones Natura 2000 :

- Les boucles de la Seine Amont d'Amfreville à Gaillon, qui concerne les communes de Flipou, Pont-Saint-Pierre et Romilly-sur-Andelle ;
- La Forêt de Lyons, qui concerne les communes de Charleval, des Hogues, Lisors, Lorleau, Lyons-la-Forêt, Ménesqueville, Perriers-sur-Andelle, Rosay-sur-Lieure, Touffreville et Val d'Orger.

Un document d'objectifs doit définir les orientations de gestion, les modalités de mise en œuvre et les dispositions financières d'accompagnement pour chaque site Natura 2000.

Un comité de pilotage est créé pour :

- L'élaboration et la validation du document d'objectifs du site Natura 2000,
- Le suivi de la gestion du site.

La Communauté de communes Lyons Andelle étant concernée par deux sites Natura 2000, il convient de désigner un binôme pour chaque site.

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

Pour le comité de pilotage du site Natura 2000 de la Forêt de Lyons :

- désigne Monsieur Arnaud GODEBOUT, en tant que délégué titulaire,
- désigne Monsieur Vincent QUENE, en tant que délégué suppléant.

Pour le comité de pilotage du site Natura 2000 des Boucles de la Seine Amont d'Amfreville à Gaillon :

- Désigne Monsieur Xavier CHIVOT, en tant que délégué titulaire,
- Désigne Monsieur Christophe COUSIN, en tant que délégué suppléant.

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance

Arthur DURAND



Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.